



Juillet 2005



RESEAU INTERNATIONAL DES AUTORITES DE SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS (INFOSAN)

INFOSAN a été développé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) afin de promouvoir l'échange d'informations sur la sécurité sanitaire des aliments et à améliorer la collaboration entre les autorités de sécurité sanitaire des aliments aux niveaux national et international. Ce document présente une description d'INFOSAN et INFOSAN Emergency, intégré à INFOSAN, qui assure une fonction de réponse en cas de situation d'urgence. Plus d'informations sont disponibles sur le site de l'OMS http://www.who.int/foodsafety/fs_management/infosan/en/. INFOSAN est géré par le département Sécurité Sanitaire des aliments, zoonoses et maladies d'origine alimentaire de l'OMS à Genève. 144 Etats Membres sont membres d'INFOSAN au 21 juillet 2005.

Les autorités de sécurité sanitaire des aliments partout dans le monde s'accordent à dire que l'assurance de la sécurité sanitaire des aliments doit être prise en charge non seulement au niveau national mais également en développant des liens plus étroits au niveau international. En effet, les problèmes identifiés dans un pays peuvent présenter un intérêt certain pour d'autres pays qui peuvent être à leur tour concernés. La mondialisation rapide de la production et des échanges de produits alimentaires a accru le risque d'incidents internationaux de contamination microbienne ou chimique des aliments. Il est de ce fait très important d'avoir un mécanisme efficace pour échanger l'information dans les situations de routine ou de risques émergents, et il est plus particulièrement important d'avoir un accès rapide à l'information dans le cas des situations d'urgence. Les implications se situent autant au niveau de la santé que du commerce car les produits alimentaires représentent la plus grande quantité des produits de commerce.

Si dans certains pays les autorités responsables de la sécurité sanitaire des aliments sont facilement identifiables, ce n'est certainement pas le cas dans tous les pays. Etant donné que la plupart des pays en voie de développement sont des exportateurs ou des importateurs de produits alimentaires, leur adhésion à un réseau opérationnel et interactif est essentielle. Les récentes conférences internationales telles que le premier forum mondial FAO/OMS des responsables de la sécurité sanitaire des aliments, janvier 2002, la conférence régionale européenne FAO/OMS sur la sécurité sanitaire des aliments et la qualité, février 2002, la conférence régionale jointe FAO/OMS pour l'Asie et le Pacifique, mai 2004 et le deuxième forum mondial FAO/OMS des responsables de la sécurité sanitaire des aliments, octobre 2004, ont précisément identifié les besoins d'une action dans ce domaine, avec une emphase particulière pour les pays en voie de développement. De plus, l'Assemblée mondiale de la Santé (WHA) en mai 2000 a adopté une résolution soulignant l'importance d'améliorer la communication entre l'OMS et ses Etats Membres sur les questions de sécurité sanitaire des aliments. Le besoin d'un réseau international a donc été soutenu par la communauté à la fois du côté de la santé que de la sécurité sanitaire des aliments.

Plus récemment, en mai 2002, l'Assemblée mondiale de la Santé a exprimé ses préoccupations au sujet des situations d'urgence posées par la contamination naturelle, accidentelle ou intentionnelle des produits alimentaires et a demandé à l'OMS d'apporter des outils et un soutien aux Etats Membres pour augmenter leur capacité à répondre aux situations d'urgence de cette nature. En réponse, en janvier 2003, l'OMS a publié un rapport sur la menace terroriste sur les produits alimentaires, qui inclut des lignes directrices pour établir et renforcer des systèmes de prévention et de réponse. Le rapport a mis en avant l'établissement d'un réseau international comme la base de mesures préventives qui doivent être prises. Dans ce contexte, il doit être précisé qu'INFOSAN Emergency sera étroitement lié au réseau mondial OMS d'alerte et d'action en cas d'épidémie (GOARN), lequel offre un mécanisme coordonné pour l'alerte et l'action en cas d'épidémie en luttant contre la propagation internationale des flambées par l'identification, la vérification et la communication rapides des menaces. En juillet 2004, la Commission du Codex Alimentarius a adopté le texte sur les *principes et directives concernant l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des denrées alimentaires* qui inclut la désignation de points de contact officiels pour l'échange d'information dans chaque pays. Le texte du Codex donne à l'OMS la responsabilité de maintenir une liste de points de contact pour les situations d'urgence, qui sera la liste des points de contacts maintenus par INFOSAN. Il devrait être noté que la révision du Règlement sanitaire international (RSI) envisage le renforcement de l'échange d'informations entre les autorités nationales par l'intermédiaire de l'OMS dans les situations d'urgence qui représentent un problème de santé publique de portée internationale, y compris lors des flambées de toxi-infections alimentaires et en cas de contamination des produits alimentaires.

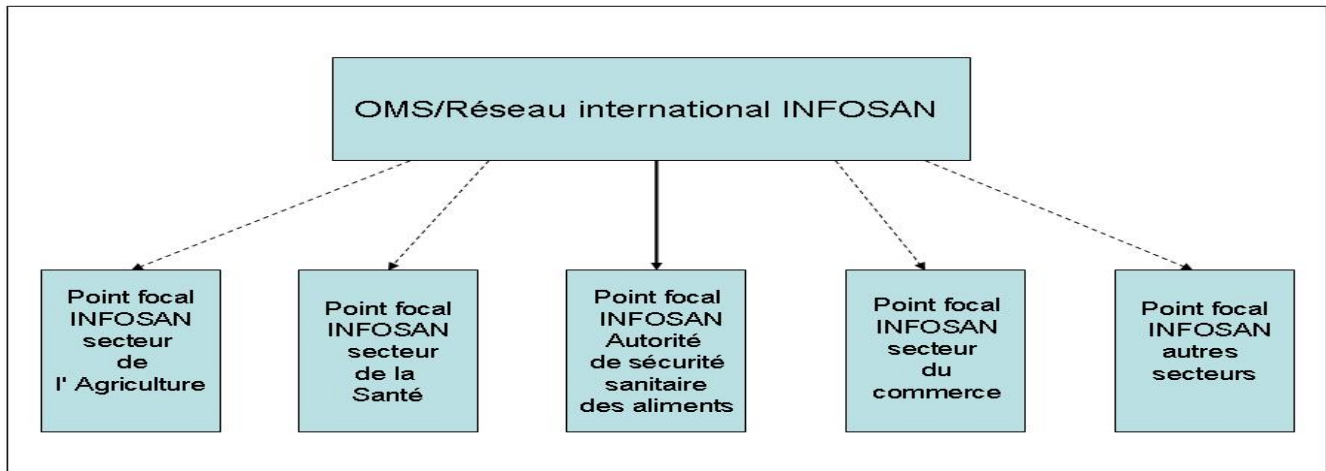
INFOSAN et INFOSAN Emergency

En mars 2004, l'OMS en collaboration avec les bureaux régionaux a contacté les pays pour établir le réseau INFOSAN et a demandé la désignation officielle d'un ou plusieurs points focaux INFOSAN et d'un point de contact INFOSAN Emergency dans chacun de ses Etats Membres.

INFOSAN

INFOSAN est un réseau d'information assurant la diffusion d'informations importantes sur la sécurité sanitaire mondiale des aliments. Parallèlement au bulletin d'information sur la sécurité sanitaire des aliments publié par l'OMS tous les deux mois, les membres du réseau INFOSAN ont reçu à ce jour des notes d'information INFOSAN sur la grippe aviaire, *Enterobacter sakazakii* dans les aliments en poudre pour nourrissons, l'acrylamide dans les aliments, les salmonelles résistantes aux antimicrobiens et la biotechnologie.

Le ou les points focaux INFOSAN seront avant tout amenés à recevoir les informations du réseau et à les communiquer aux parties intéressées. S'il est souhaitable de ne désigner qu'un seul point focal, il est également possible d'en désigner plusieurs si dans un pays, plusieurs organismes se partagent la responsabilité de la sécurité sanitaire des aliments. Les *autorités chargées de la sécurité sanitaire des aliments* comprennent les autorités chargées de la législation des aliments, du contrôle et de la gestion, les services d'inspection, les services de laboratoire chargés du suivi et de la surveillance et l'information, l'éducation et la communication, soit un continuum couvrant toute la chaîne alimentaire. Les points focaux peuvent donc être situés dans plusieurs ministères, par exemple le ministère de la santé, le ministère de l'agriculture et le ministère du commerce. On trouvera à la figure ci-après un exemple de structure pour un pays désignant plusieurs points focaux INFOSAN.

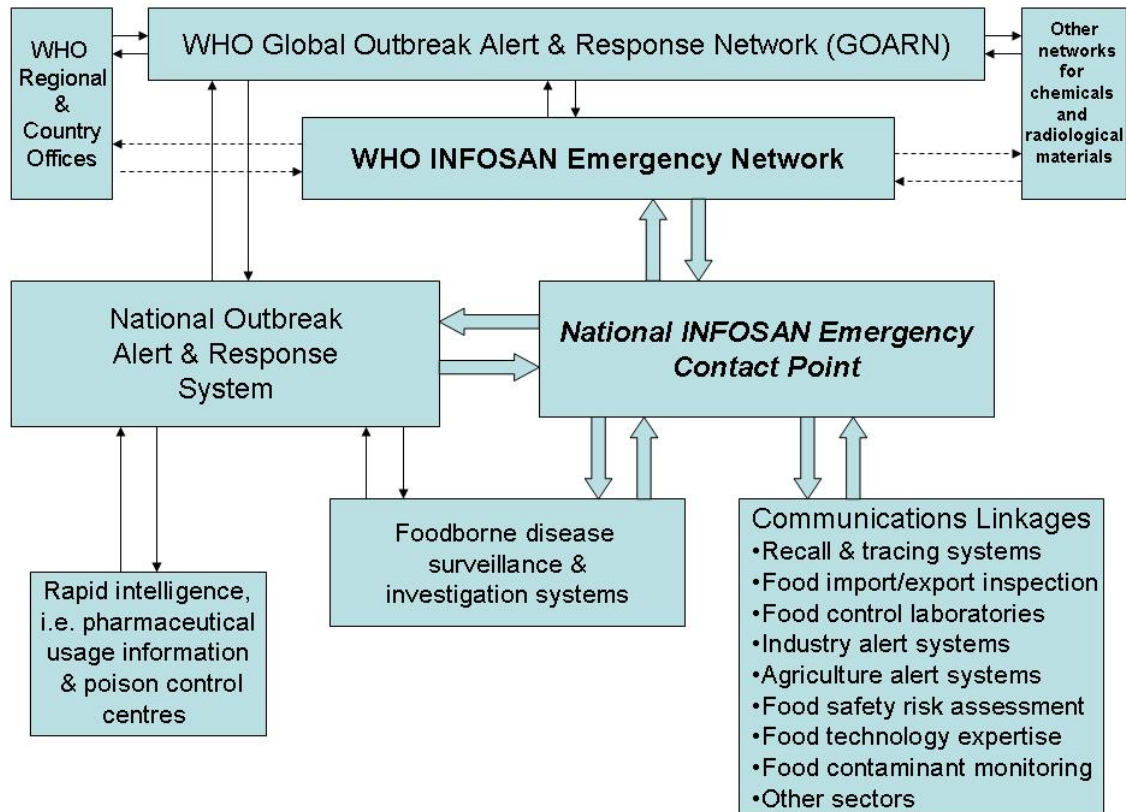


INFOSAN Emergency

Le point de contact INFOSAN Emergency devra alerter les autorités de sécurité sanitaire des aliments dans leurs pays sur les flambées de toxi-infections alimentaires ou les cas de contamination des aliments de première importance pour la santé publique. Un seul point de contact dans chaque pays doit être désigné afin de faciliter une communication rapide et fiable avec les autorités dans les cas où le temps d'intervention est critique. Cependant, en fonction de la nature de l'incident, un point de contact INFOSAN Emergency pourra déléguer sa responsabilité à une autre personne pour un contact direct avec l'OMS si cela doit faciliter la communication. Dans le passé, le réseau INFOSAN Emergency aurait pu être activé pour l'incident de Chernobyl (1986), la flambée d' ESB et l'interdiction d'utiliser des produits dérivés dans les farines animales au Royaume Uni (1996) et la contamination par la dioxine par l'intermédiaire des produits d'origine animale, Belgique (1997). Dans l'éventualité de futurs actes terroristes, ceux-ci pourraient être notifiés par l'intermédiaire du réseau. En mars 2005, INFOSAN Emergency a été activé deux fois pour alerter 32 pays et territoires qui avaient reçu des livraisons de lait en poudre pour nourrissons contaminés avec *Salmonella*. Plusieurs pays ont salué l'initiative du réseau INFOSAN qui leur a permis de prendre des actions rapides et appropriées.

Une information claire, fiable et rapide faisant autorité sur la sécurité sanitaire des aliments est indispensable non seulement pour prendre des mesures de prévention et de réponse, mais aussi pour maintenir la confiance du consommateur en matière de produits alimentaires. INFOSAN Emergency sera activé uniquement en cas d'incidents internationaux majeurs supposant un risque imminent d'atteinte grave ou de décès pour le consommateur.

Le point de contact INFOSAN Emergency est appelé à assumer une responsabilité en matière de notification et d'action et à faciliter la communication d'informations urgentes en cas de situation d'urgence sur le plan de la sécurité sanitaire des aliments. On trouvera à la figure ci-après un exemple de structure pour un pays. Le point de contact doit également pouvoir soumettre au réseau INFOSAN Emergency, au nom de son gouvernement, des informations nécessaires en cas de situation d'urgence. Dans ce contexte, les informations échangées seront de nature confidentielle. Le point de contact INFOSAN Emergency fera automatiquement partie du réseau INFOSAN et devra être tenu informé de toutes les activités régulières.



Situation à ce jour

- Au 21 juillet 2005, 144 pays ont désigné des points focaux INFOSAN et des points de contact pour INFOSAN Emergency. Des efforts sont entrepris pour encourager les Etats Membres qui ne font pas partie d'INFOSAN à désigner des responsables dans leur pays pour adhérer au réseau.
- Un système de conseil extérieur est mis en place afin de prodiguer des conseils et une orientation pour INFOSAN et INFOSAN Emergency.
- Un guide pour les points de contact INFOSAN Emergency est en cours de développement et sera envoyé aux gouvernements pour commentaires.
- Le développement d'un site web sécurisé est en cours.

Financement

L'OMS remercie vivement le gouvernement espagnol pour son soutien financier qui a permis le développement et la mise en place d'INFOSAN et encourage les autres Etats Membres à soutenir le développement du réseau. Pour plus d'informations prendre contact avec le Directeur du Département Sécurité sanitaire des aliments, zoonoses et maladies d'origine alimentaire de l'OMS,
 Dr Jørgen Schlundt - Tel: +41 22 791 3445 –E-mail: schlundtj@who.int